



DISCOURS

**DE SON EXCELLENCE LE SECRETAIRE
GENERAL DE L'OCI,**

M. HISSEIN BRAHIM TAHA

**A L'OCCASION DE LA JOURNEE
INTERNATIONALE DE SOLIDARITE AVEC LE
PEUPLE PALESTINIEN**

**Siège des Nations unies à GENEVE
29 novembre 2024**

S.E. Mme. Tatiana Valovaya,

La Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève

Excellences, Mesdames et messieurs,

J'aimerais, tout d'abord, exprimer la considération de l'Organisation de la Coopération Islamique aux Nations unies, à leurs comités et à leurs divers organismes et, tout particulièrement, au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à son Président, S.E. l'Ambassadeur Cheikh Niang, ainsi qu'à ses honorables membres, pour les efforts méritoires et efficaces qu'ils déploient en faveur de la cause palestinienne et du renforcement de la solidarité avec les droits du peuple palestinien.

Nous nous rencontrons à nouveau en cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, à l'heure où le territoire palestinien occupé et, tout particulièrement la Bande de Gaza connaissent des conditions fort dangereuses, en raison des crimes d'agression militaire, de génocide, de famine, de siège, de déplacement forcé, de destruction aveugle, de nettoyage ethnique, de colonisation et de terrorisme organisé commis par l'occupation israélienne, qui s'inscrivent dans le prolongement de décennies d'injustice et de persécution, et constituent un revers pour les valeurs de liberté et de justice, de même qu'une violation flagrante des principes du droit international et des Résolutions des Nations unies.

A cet égard, l'Organisation vient de confirmer sa ferme position dans la Résolution issue du Sommet arabo-islamique extraordinaire, tenu à Riyad, le 11 novembre 2024, concernant le caractère dangereux de la poursuite et de l'élargissement de la portée de cette agression israélienne ouverte contre la Palestine et le Liban, qui représente une réelle menace pour la sécurité et la stabilité de la région toute entière. Aussi, a-t-elle appelé une nouvelle fois la Communauté internationale et notamment le Conseil de Sécurité, à assumer pleinement ses responsabilités, en mettant fin immédiatement et complètement à cette agression, considérée comme étant un crime de guerre et un crime contre l'humanité, en garantissant l'acheminement des aides humanitaires et des besoins de première nécessité vers la Bande de Gaza, et en assurant la protection internationale au peuple palestinien.

Excellences, Mesdames et messieurs,

Les développements en cours dans la Bande de Gaza ne sauraient être considérés séparément du terrorisme organisé et des attaques graves perpétrées par des colons extrémistes, sous la protection des forces d'occupation israéliennes en Cisjordanie, y compris la ville d'Al-Qods, ni des mesures israéliennes illégales visant à en modifier la composition démographique et en oblitérer l'identité arabe. Nous affirmons, du haut de cette tribune, que l'occupation coloniale israélienne illégale n'a aucune souveraineté sur la ville d'Al-Qods et ses lieux saints, dès lors qu'elle fait partie intégrante du territoire palestinien occupé en 1967 et de la capitale de l'État de Palestine.

Tout en mettant en garde contre les tentatives des autorités d'occupation israéliennes et des groupes extrémistes de colons de porter atteinte au statut historique et juridique des lieux saints islamiques, en particulier la Mosquée bénie Al-Aqsa, nous tenons à confirmer que semblables actes constituent une attaque contre les droits religieux inaliénables des musulmans du monde entier, et une violation de la liberté de culte et de la sacralité des lieux saints, qui sont de nature à alimenter l'extrémisme, la violence et le racisme, et à mettre en péril la sécurité et la stabilité de la région et de toute la planète.

Nous suivons également avec une grande inquiétude les mesures prises par l'occupation israéliennes et leur ciblage de la présence de l'UNRWA, qui joue un rôle vital dans la fourniture des prestations de base aux réfugiés palestiniens, et représente un témoin de l'engagement et de la responsabilité permanente de la Communauté internationale envers leur cause, de même qu'un pilier de la paix et de la stabilité régionales. En cette circonstance, nous insistons sur la nécessité pour la Communauté internationale de se tenir aux côtés de l'UNRWA et de l'appuyer politiquement et financièrement.

Excellences, Mesdames et messieurs,

La sortie de la crise actuelle exige la concrétisation de la volonté politique de la Communauté internationale, États et Organisations, de transformer nos prises de position politiques en mesures pratiques et efficaces pour contraindre l'occupation israélienne à s'acquitter de ses devoirs, conformément aux décisions de la légitimité internationale, œuvrer à mettre fin à l'occupation et aux colonies illégales, fournir une protection internationale au peuple palestinien, élargir la reconnaissance de l'État de Palestine et son droit à devenir membre à part entière des Nations unies, et concrétiser la solution à deux États.

En conclusion, l'OCI réaffirme son soutien indéfectible et absolu aux droits légitimes du peuple palestinien, y compris la concrétisation de la création d'un État palestinien indépendant sur les frontières de 1967 avec pour capitale Al-Qods Est, conformément aux Résolutions pertinentes des Nations unies et, tout particulièrement, à la récente Résolution de l'Assemblée générale sur l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, et l'Initiative de paix arabe.

Merci à vous tous.